

Séance du 21 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Patrice LALANNE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	9	9
		Pour : 9
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etai(en)t présents :**

DARDERES Paul, GAUYACQ Jean-Paul, BONNAN Christian, MASMONTET Jean, CHAUVEAU Jean-Baptiste, DESCLAUX Amandine, PEREUILH Martine, SARREMIIA Carine

**Procurat ion(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
13 février 2025

**Etai(en)t excusé(s) :**

DESTANDAU Stéphanie, MEYER Véronique, CHIRIAUX Allisson, TISSIER Fabienne, URRUTIBEHETY Baptiste

Date d'affichage
13 février 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 21 février 2025

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
MASMONTET Jean

21 02 2025 - 4

21 février 2025
et publication du
21 février 2025

**AFFECTATION DES RESULTATS 2024**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de LALANNE Patrice, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 le 21 février 2025

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	147 934,47
- un excédent reporté de :	106 587,15
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	254 521,62
- un déficit d'investissement de :	147 859,00
- un déficit des restes à réaliser de :	47 885,96
Soit un besoin de financement de :	195 744,96

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	254 521,62
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	195 744,96
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	58 776,66

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 147 859,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à LAHONTAN

Le Maire M. Patrice LALANNE

le(s) secrétaire(s) de séance

